

First Phosphate et American Battery Factory signent un protocole d'accord en vue d'une production annuelle de 40 000 tonnes de matériau actif pour cathodes LFP en Amérique du Nord

Saguenay, Québec--(Newsfile Corp. - 13 septembre 2023) - First Phosphate Corp. (CSE: PHOS) (FSE: KD0) (« **First Phosphate** » ou (la « **Société** »)) a le plaisir d'annoncer qu'elle a conclu, le 13 septembre 2023, un accord avec American Battery Factory Inc. (« ABF ») de l'Utah, aux États-Unis, pour soutenir la production de jusqu'à 40 000 tonnes de matériau actif de cathode (« CAM ») de phosphate de fer lithié (« LFP ») entièrement fabriqué en Amérique du Nord chaque année.

L'initiative vise à introduire en Amérique du Nord la production de batteries LFP pour le secteur du stockage en batterie.

Les dispositions suivantes, mutuellement avantageuses, jusqu'en 2028, ont été convenues et les parties ont l'intention de conclure un accord définitif régissant leur relation client-fournisseur une fois que la Société et ABF seront en mesure de trouver un partenaire technologique LFP établi pour travailler avec les sociétés afin de répondre aux besoins de production LFP CAM d'ABF en Amérique du Nord.

1. First Phosphate s'approvisionnera en matières premières locales et gèrera la logistique du processus de production de LFP CAM et travaillera à une intégration étroite dans les flux de travail d'ABF.
2. ABF prévoit une demande annuelle soutenue de LFP CAM à partir de 2026 et jusqu'à 40 000 tonnes de LFP CAM par an d'ici 2028 dans sa première usine de fabrication de batteries LFP prévue à Tuscon, en Arizona.
3. ABF a l'intention de construire plusieurs autres usines de fabrication de batteries LFP en Amérique du Nord, chacune d'entre elles devant nécessiter une quantité similaire de LFP CAM. Au fur et à mesure de l'élaboration des plans pour ces sites supplémentaires, ABF collaborera avec First Phosphate pour mettre à jour les prévisions de la demande.
4. ABF et First Phosphate doivent entamer un processus d'homologation dans le cadre duquel les matières premières de First Phosphate seront intégrées directement dans le LFP CAM produit pour ABF. Le LFP CAM produit dans le cadre du partenariat sera intégré dans les cellules de batteries d'ABF et dans les produits de stockage d'énergie destinés aux utilisateurs finaux.
5. First Phosphate et ABF ont l'intention de coopérer au développement d'un écosystème de batteries LFP en Amérique du Nord et d'envisager la possibilité d'implanter certaines installations dans le port de Saguenay, au Québec.

« Les applications stationnaires de stockage d'énergie et de télécommunications constituent déjà un marché important pour les batteries LFP en Amérique du Nord, parallèlement à l'expansion rapide du secteur des véhicules électriques, » déclare John Passalacqua, DG de First Phosphate. « Le lancement de notre stratégie de matières premières LFP avec un partenaire ciblé tel qu'ABF, dont la demande de produits LFP existe déjà en Amérique du Nord, nous permet d'entrer sur le marché de manière prudente et pragmatique. »

« Les goulots d'étranglement au niveau des matières premières, et non la technologie, seront les principaux obstacles au déploiement de batteries LFP entièrement localisées en Amérique du Nord, »

déclare le président d'ABF, Major-général John S. Kem. « Nous nous appuyons sur un partenaire de développement de matières premières durables tel que First Phosphate, qui est pleinement engagé dans l'industrie des batteries LFP, alors que nous nous efforçons de délocaliser notre production complète de batteries LFP en Amérique du Nord. »

First Phosphate a accès à une roche ignée anorthosite propre contenant du phosphate au Québec, Canada, qu'elle a l'intention de purifier en une grande quantité d'acide phosphorique purifié ("PPA") de qualité batterie.

À propos de American Battery Factory (ABF)

American Battery Factory Inc. est un fabricant de cellules de batteries au lithium-fer-phosphate (LFP) qui développe le tout premier réseau de gigafactories de cellules LFP sûres aux États-Unis. L'entreprise s'est engagée à faire de l'indépendance énergétique et des énergies renouvelables une réalité pour les États-Unis en créant une chaîne d'approvisionnement nationale en batteries. Outre la création d'emplois dans le secteur manufacturier national, ABF jouera un rôle crucial dans la mise en œuvre des initiatives du gouvernement fédéral et des États en matière de changement climatique et des exigences de sécurité nationale "Made-in-USA". Pour de plus amples informations sur American Battery Factory, veuillez consulter le site www.americanbatteryfactory.com.

À propos de First Phosphate Corp.

First Phosphate est une société de développement de minéraux entièrement dédiée à l'extraction et la purification de phosphate de pointe pour la production de matériau actif de cathode pour l'industrie des batteries au lithium-fer-phosphate (« batteries LFP »). First Phosphate s'engage à produire un matériau de haute pureté, de manière responsable et avec une faible empreinte carbone. First Phosphate prévoit s'intégrer verticalement à partir de la mine jusqu'aux chaînes d'approvisionnement des principaux producteurs de batteries LFP qui recherchent le matériau actif de cathode, de qualité « batterie », provenant d'une source d'approvisionnement constante et fiable. First Phosphate détient plus de 1 500 km carrés de claims libres de redevances et à l'échelle régionale qu'elle développe activement au Saguenay-Lac-St-Jean (Québec, Canada). Ces claims contiennent du phosphate issu de formations de roches ignées anorthosites rares qui génèrent généralement un phosphate de grande pureté, dépourvu de hautes concentrations d'éléments dommageables.

Pour plus d'informations, veuillez contacter :

Bennett Kurtz, CFO et CAO
bennett@firstphosphate.com
Tel: +1 (416) 200-0657

Relations avec les investisseurs : investor@firstphosphate.com
Relations avec les médias : media@firstphosphate.com
Site Web : www.FirstPhosphate.com

Suivez First Phosphate sur les médias sociaux :

Twitter : <https://twitter.com/FirstPhosphate>
LinkedIn: <https://www.linkedin.com/company/first-phosphate/>

-30-

Informations prospectives et mises en garde

Certaines informations contenues dans ce communiqué de presse constituent des énoncés prospectifs en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables. Toute déclaration contenue dans le présent communiqué de presse qui n'est pas une déclaration de fait historique peut être considérée comme une

déclaration prospective. Les déclarations prospectives sont souvent identifiées par des termes tels que "peut", "devrait", "anticiper", "s'attendre à", "potentiel", "croire", "avoir l'intention" ou la forme négative de ces termes et d'autres expressions similaires. Les énoncés prospectifs contenus dans ce communiqué de presse comprennent des énoncés relatifs à : l'engagement de la Société à produire des matières phosphatées de haute pureté avec une faible empreinte carbone ; les plans de la Société d'intégrer directement les fonctions de certains grands producteurs nord-américains de piles LFP ; le développement proposé par la Société de ses revendications territoriales dans la région du Saguenay ; les objectifs, les avantages et les conditions du protocole d'entente, y compris les chiffres de production, les valeurs monétaires et les ententes connexes, les énoncés concernant les avantages du partenariat de la Société avec ABF ; et les plans, les objectifs et les échéanciers de la Société en ce qui concerne le protocole d'entente.

Les informations prospectives contenues dans le présent communiqué de presse sont fondées sur certaines hypothèses et sur des événements futurs attendus, à savoir la capacité de la Société à produire du phosphate de haute pureté avec une faible empreinte carbone ; la capacité de la Société à s'intégrer directement dans les fonctions de certains grands producteurs nord-américains de piles LFP ; la capacité de la Société à développer ses revendications territoriales dans la région du Saguenay ; la capacité de la Société à mener à bien ses projets d'exploration et de développement dans la région du Saguenay ; la capacité de la Société à réaliser les objectifs, les avantages et les conditions du protocole d'entente, y compris les chiffres de production, les valeurs monétaires et les ententes, la capacité de la Société à réaliser les avantages de son partenariat avec ABF et la capacité de la Société à réaliser ses plans, ses objectifs et ses échéanciers en ce qui a trait au protocole d'entente.

Ces déclarations impliquent des risques connus et inconnus, des incertitudes et d'autres facteurs, qui peuvent faire en sorte que les résultats réels, les performances ou les réalisations diffèrent matériellement de ceux exprimés ou sous-entendus par ces déclarations, y compris, mais sans s'y limiter : l'incapacité de la Société à produire des matériaux phosphatés de haute pureté avec une faible empreinte carbone ; l'incapacité de la Société à s'intégrer directement dans les fonctions de certains grands producteurs nord-américains de batteries LFP ; l'incapacité de la Société à développer ses revendications territoriales dans la région du Saguenay ; l'incapacité de la Société à réaliser les objectifs, les avantages et les conditions du protocole d'entente, y compris les chiffres de production, les valeurs monétaires et les ententes, l'incapacité de la Société à réaliser les avantages de son partenariat avec ABF et l'incapacité de la Société à réaliser ses plans, ses objectifs et ses échéanciers en ce qui a trait au protocole d'entente.

Les lecteurs sont avertis que la liste ci-dessus n'est pas exhaustive. Le lecteur est également invité à ne pas accorder une confiance excessive aux déclarations prospectives, car rien ne garantit que les plans, les intentions ou les attentes sur lesquels elles reposent se concrétiseront. Ces informations, bien que considérées comme raisonnables par la direction au moment de leur préparation, peuvent s'avérer incorrectes et les résultats réels peuvent différer matériellement de ceux anticipés.

Les déclarations prospectives contenues dans ce communiqué de presse sont expressément qualifiées par cette mise en garde et reflètent les attentes de la Société à la date du présent communiqué et sont susceptibles de changer par la suite. La Société ne s'engage pas à mettre à jour ou à réviser les déclarations prospectives, que ce soit en raison de nouvelles informations, estimations ou opinions, d'événements ou de résultats futurs ou autres, ou à expliquer toute différence importante entre les événements réels ultérieurs et ces informations prospectives, sauf dans la mesure où la loi applicable l'exige.



To view the source version of this press release, please visit <https://www.newsfilecorp.com/release/180490>